

Guide d'aide à la justification de conformité aux prescriptions de l'arrêté applicable aux installations de méthanisation soumises à enregistrement sous la rubrique 2781-1

Articles de l'arrêté	Justificatif à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
Article 1 ^{er}	Néant
Article 2 (Définitions)	Néant
Article 3 (Conformité de l'installation)	Néant
Article 4 (Dossier installation classée)	Dossier installation classée
Article 5 (Déclaration d'accident ou de pollution accidentelle)	Néant
Article 6 (Implantation)	Plan masse du site
Article 7 (Envol des poussières)	Néant
Article 8 (Intégration dans le paysage)	Néant
Article 9 (Surveillance de l'installation)	Nom de la personne responsable de la surveillance de l'installation
Article 10 (Propreté de l'installation)	Néant
Article 11 (Localisation des risques, classement en zones à risque d'explosion)	Plan général des ateliers et des stockages indiquant les différentes zones de risque
Article 12 (Connaissance des produits, étiquetage)	Néant
Article 13 (Caractéristiques des sols)	Néant
Article 14 (Caractéristiques des canalisations et stockages de gaz)	Plan des canalisations
Article 15 (Résistance au feu)	Plan détaillé des locaux et bâtiments et description des dispositions constructives de résistance au feu et de désenfumage avec note justifiant les choix
Article 16 (Désenfumage)	Néant
Article 17 (Clôture de l'installation)	
Article 18 (Accessibilité en cas de sinistre)	Plan mentionnant les voies d'accès
Article 19 (Ventilation des locaux)	Néant
Article 20 (Matériels utilisables en atmosphères explosives)	
Article 21 (Installations électriques)	Plan de l'installation électrique et matériaux prévus Indication du mode de chauffage prévu

Articles de l'arrêté	Justificatif à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
Article 22 (Systèmes de détection et extinction automatiques)	Description du système de détection et liste des détecteurs avec leur emplacement Note de dimensionnement lorsque la détection est assurée par un système d'extinction automatique
Article 23 (Moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie)	Nature, dimensionnement et plan des appareils, réseaux et réserves éventuelles avec note justifiant les différents choix
Article 24 (Plans des locaux et schémas des réseaux)	Plan des locaux et plan de positionnement des équipements d'alerte et de secours tenus à jour. Schéma des réseaux localisant les équipements à utiliser en cas de dysfonctionnement
Article 25 (Travaux)	Néant
Article 26 (Consignes d'exploitation)	
Article 27 (Vérification périodique et maintenance des équipements)	Contrat de maintenance avec un prestataire chargé des vérifications des équipements
Article 28 (Surveillance de l'exploitation et formation)	
Article 29 (Admission et sorties)	
Article 30 (Dispositifs de rétention)	Néant
Article 31 (Cuves de méthanisation)	Description du dispositif de limitation des conséquences d'une surpression brutale
Article 32 (Destruction du biogaz)	Description de l'équipement de destruction du biogaz . Le cas échéant, description de l'équipement de stockage
Article 33 (Traitement du biogaz)	Le cas échéant, description du système d'injection d'air dans le biogaz et justification de l'absence de risque de surdosage
Article 34 (Stockage du digestat)	Plan et description des ouvrages de stockage du digestat Volume prévisionnel de production de digestat Durée prévisionnelle maximale de la période sans possibilité d'épandage
Article 35 (Surveillance de la méthanisation)	Localisation et description des dispositifs de contrôle de la température des matières en fermentation et de la pression du biogaz ainsi que du dispositif de mesure de la quantité de biogaz produit. Programme de contrôle et de maintenance des équipements dont une défaillance est susceptible d'être à l'origine de dégagement gazeux
Article 36 (Phase de démarrage des installations)	Présence du registre dans lequel sont consignés les contrôles de l'étanchéité du digesteur et des canalisations de biogaz Consigne spécifique pour limiter les risques de formation d'atmosphères explosives lors des phases de démarrage ou de redémarrage de l'installation
Article 37 (Prélèvement d'eau, forages)	Néant

Articles de l'arrêté	Justificatif à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
Article 38 (Collecte des effluents liquides)	Plan des réseaux de collecte des effluents
Article 39 (Collecte des eaux pluviales, des écoulements pollués et des incendies)	Description des dispositifs permettant l'obturation des réseaux d'évacuation des eaux Consigne définissant les modalités de mise en œuvre des dispositifs permettant l'obturation des réseaux d'évacuation des eaux
Article 40 (Justification de la compatibilité des rejets avec les objectifs de qualité)	Néant
Article 41 (Mesure des volumes rejetés et points de rejets)	Néant
Articles 42 (Valeurs limites de rejet) et 45 (Surveillance par l'exploitant de la pollution rejetée)	Indication des flux journaliers et des polluants rejetés. Description du programme de surveillance. Autorisation de déversement établie avec le gestionnaire du réseau de collecte, et convention de déversement établie avec le gestionnaire du réseau d'assainissement.
Article 43 (Interdiction des rejets dans une nappe)	Néant
Article 44 (Prévention des pollutions accidentelles)	Néant
Article 45 (Surveillance par l'exploitant de la pollution rejetée)	Néant
Article 46 et annexes I et II (Epanchage du digestat)	Fournir l'étude préalable et le programme prévisionnel annuel d'épandage ainsi que les contrats d'épandage tels que définis dans l'annexe I
Article 47 (Captage et épuration des rejets à l'atmosphère)	Néant
Article 48 (Composition du biogaz et prévention de son rejet)	Description du dispositif de mesure de la teneur du biogaz en CH ₄ et H ₂ S Moyens mis en œuvre pour assurer une teneur du biogaz inférieure à 300 ppm de H ₂ S
Article 49 (Prévention des nuisances odorantes)	Résultats de l'état initial des odeurs perçues dans l'environnement, si l'installation est susceptible d'entraîner une augmentation des nuisances odorantes. Description des dispositions prises pour limiter les odeurs provenant de l'installation
Article 50 (Valeurs limites de bruit)	Description des modalités de surveillance des émissions sonores
Article 51 (Récupération, recyclage, élimination des déchets)	Néant
Articles 52 (Contrôle des circuits de traitement des déchets dangereux).	
Article 53 (Entreposage des déchets)	Néant
Article 54 (Déchets non dangereux)	Néant